



Namur, le 19/10/2022

Mépris, troisième claqué, ...

Le Comité des délégués de la CGSP MINISTÈRES du Service Public de Wallonie, réuni ce matin, a rejeté à l'unanimité le projet de Convention sectorielle 2022-2023 proposé par le Gouvernement wallon. Il en va de même pour les délégués CGSP des OIP wallons.

Au niveau de la Fonction publique wallonne, il n'y a plus eu de Convention sectorielle depuis 2016.

Sans ergoter sur les dates, la convention sectorielle aurait dû être une convention 2021-2022 et il aurait dû y avoir une Convention sectorielle 2023-2024.

Le Gouvernement dans son « projet de Convention sectorielle 2022-2023 » annonce donc qu'il n'y aura plus aucune négociation de Convention sectorielle sous cette législature.

La CGSP (MINISTÈRES et OIP) est meurtrie par la « considération » que le Gouvernement wallon a de sa fonction publique.

Les fonctionnaires wallons ont été les piliers de la Wallonie pendant les crises successives de la Covid et des inondations que notre région vient de subir.

Avec un plus grand respect de sa fonction publique, trop souvent considérée comme une variable d'ajustement budgétaire par les Gouvernements successifs, les inondations auraient provoqué moins de dégâts si la Wallonie avait mis plus de moyens dans sa fonction publique. Les cours d'eau auraient été entretenus, curés ou dragués, les arbres morts des berges auraient été coupés, les berges malades auraient été consolidées, ... c'est pour cela que la CGSP MINISTÈRES se bat pour l'accroissement de l'emploi opérationnel au sein du SPW au travers des services continus. De même, sans le rôle clé des fonctionnaires de l'AVIQ, la Région aurait-elle pu surmonter la crise COVID ? Poser la question...

Mais quel mépris pour les fonctionnaires wallons que de refuser toute mesure quantitative dans cette Convention sectorielle en cette période où les factures énergétiques explosent ...

Après les périodes de crises que nous venons de vivre où la concertation a joué un rôle important et où le Gouvernement et les syndicats se sont serrés les coudes pour s'en sortir, celles-ci à peine

éloignées, des postures d'un Gouvernement wallon vertueux et merveilleux et de syndicats grincheux reviennent au galop.

La CGSP va dès lors durcir le ton dans les semaines qui viennent en expliquant à la population comment l'argent wallon est mal dépensé, comment des crises peuvent être évitées grâce à la concertation.

Le pamphlet de l'Union wallonne des entreprises concernant la fonction publique montre à souhait et avec arrogance comment le Gouvernement wallon est soumis au lobby du patronat toujours bien servi en aides PUBLIQUES diverses.

La crise à l'aéroport de Charleroi montre à souhait que le modèle de gestion publique des aéroports démantelés par les Ministres Kubla et Antoine, fonctionnait mieux, avec moins de grèves et surtout avec un coût moins élevé que le modèle de gestion publique privatisée prônée par l'UWE.

La situation dramatique du Parlement wallon montre à souhait le rôle important de la concertation sociale en cas de crise.

Depuis des années, la CGSP intervient pour dénoncer les agissements du greffier du Parlement wallon envers ses agents, et ce tant au niveau du Gouvernement wallon, qu'auprès de membres du Bureau du Parlement wallon, qu'auprès des groupes politiques.

Aujourd'hui, seuls les parlements fédéraux et le Sénat sont dans la liste des institutions où la loi de 1974 (concertation sociale dans la fonction publique) ne s'applique pas. La CGSP MINISTÈRES revendique l'application de la loi de 1974 au sein du Parlement wallon. Elle demande à rencontrer le Président du Parlement wallon à ce sujet.

Mépris pour la concertation sociale, mépris pour les syndicats, mépris pour les fonctionnaires wallons est-ce le remerciement du Gouvernement wallon pour le travail accompli pendant les crises ?

Merci aux fonctionnaires wallons de rester, dans le contexte actuel, des travailleurs passionnés pour un service public au service de toutes et tous.

Heureusement la population, elle, reconnaît notre travail.

Pour la CGSP

André Gilles

Secrétaire général ADMI

Stéphane JAUMONET

Secrétaire fédéral Ministères

0478/275668